



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

L'Echo de Peisey

Le bulletin municipal de
Peisey-Nancroix

Janvier—Février 2017 - N°19

Le Mot du Maire

Ce nouveau numéro de l'Echo de Peisey permet de dresser un bilan à mi-mandat des actions engagées par le Conseil municipal.

Les grands projets progressent tels que la création d'une commune nouvelle entre Peisey Nancroix et Landry en 2019, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la création d'une double centrale hydroélectrique, ou encore la sécurisation du front de neige avec la maîtrise du domaine foncier par la Commune.

En parallèle, le Conseil municipal a été interpellé par les services de l'Etat pour engager une réflexion sur le service postal de Peisey-Nancroix. Quel scénario faut-il retenir ? Il me semble intéressant que la population soit informée sur ce sujet.

En marge de ces projets, la 1^{ère} tranche de travaux de remplacement des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs de Moulin a été réalisée avec succès en 2016. La seconde tranche de travaux se poursuivra entre Moulin et Nancroix en 2017.

Des promoteurs sont également intéressés pour investir sur notre territoire. Deux projets touristiques sont à l'étude sur Plan Peisey pour dynamiser et rendre les secteurs du Parchey et du centre commercial plus attractifs. J'espère qu'ils aboutiront dans un délai raisonnable...

Dans un contexte économique contraint, je suis heureux de cette dynamique de projets et d'investissements engagée depuis 2014 pour répondre aux attentes de la population, même si je vous remercie de votre indulgence pour les petits accros du quotidien !

L'ensemble de ces projets mobilisent fortement les agents communaux et les élus du Conseil municipal. Je tiens, au travers de cet édito, à remercier les agents pour leur implication et, mon équipe municipale, pour sa mobilisation toujours aussi importante au bout de ces trois années écoulées.

En cette période de fêtes, je vous présente en mon nom et en celui du Conseil municipal, une excellente année 2017, qu'elle vous apporte succès et réussite !

Bonne lecture !

Laurent Trésallet

Finances, personnel et enfance

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Peisey s'est offert un relooking: l'espace est plus convivial et plus aéré permettant de nouvelles activités à venir.

Une exposition à thème par trimestre y trouvera sa place, la première sur « Harry Potter » en collaboration étroite avec les ados et jeunes du village.

Au printemps, en prévision de l'exposition d'été, un atelier d'aquarelle sur le thème de la botanique et du potager sera ouvert gratuitement. Pour y participer, vous devez vous inscrire à la bibliothèque. Attention le nombre de places est limité! Début des « cours » mi-avril, une matinée par semaine le jeudi matin de 9h à 12h.

De plus en plus d'adhérents, de visiteurs et d'idées, nous sommes ravis.



Relooking d'hiver

ECOLE

Reconduction du service de garderie périscolaire



Pour répondre à une demande de l'association des parents d'élèves (APE), le service périscolaire, qui permet de garder les enfants à l'école de 16h30 à 18h30, est mis en place depuis le 12 décembre 2016.

Un système de tickets vendus par la Mairie (à 4 € l'unité) permet aux familles une grande souplesse dans l'utilisation de cette garderie qui sera ouverte durant toute la saison d'hiver jusqu'au 14 avril 2017.

Ce service n'aurait pu être reconduit sans l'implication de l'association des parents d'élèves qui s'est mobilisée pour maintenir cet accueil et répondre ainsi au plus près des besoins des familles.

TAP



En début d'année les élèves de cours élémentaire ont réalisé, en partenariat avec le Parc de la Vanoise, des panneaux de sensibilisation à la faune qui sont exposés au site nordique (cf p5).

Les maternelles ont fabriqué des marionnettes (ci-dessous) et font maintenant de l'éveil corporel.

Les plus grands ont réalisé des tableaux pour Noël (ci-dessus) et pour l'exposition du musée (dessin et peinture); ils s'attaquent maintenant à l'autoportrait.



GARDERIE

Le Chat Botté est une structure composée d'une Halte garderie et d'un Centre de loisirs.

La halte-garderie accueille les enfants locaux de 3 mois à la veille des 4 ans et à partir d'un an pour les enfants vacanciers.

Le centre de loisirs offre aux enfants de 4 à 11 ans des activités telles que des visites de fermes, des balades de traineau à renne....



*Constance
directrice*



*Sophie
adjointe*



*Véronique
secrétaire*



*Françoise
cuisinière*

L'équipe du Chat Botté souhaite faire découvrir aux enfants le monde montagnard et leur faire profiter du paysage et de l'emplacement privilégié du site grâce aux différents thèmes choisis chaque semaine pour l'ensemble des activités.

Les animatrices



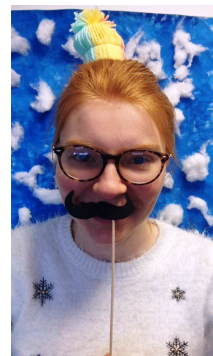
*Marie
centre de loisirs*



*Amandine
Halte garderie et
centre de loisirs*



*Clémence
Halte garderie*



*Manon
Halte garderie*



*Florence
Halte garderie*



*Florence
Halte garderie*

Personnel communal

Quelques ajustements ont été nécessaires depuis l'été pour faire fonctionner les services au plus près des besoins.

Ainsi Cyril Ramond remplace Gérard Carreau aux services techniques suite à son départ en retraite, Barbara Fleury seconde Emilie Romanet pour le ménage de l'école et Fanny Berthillier seconde Kathia à l'accueil de la mairie.

Justine Rocher prend le poste d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique) pour une année.

Suite au récent départ de Xavier Vanden Torren, Caroline Luc qui avait été embauchée pour la garderie périscolaire, le remplace au Chat Botté et à l'école et Marina Richermoz vient compléter l'équipe des services scolaires.

Enfin nous souhaitons une bonne retraite à Gilles Varin qui est parti à l'automne.

La commune honorée par la fondation du patrimoine

La fondation du patrimoine vient d'honorer Peisey-Nancroix par le **prix Auvergne - Rhône-Alpes des communes du patrimoine Savoie** en récompense de son remarquable engagement en faveur du patrimoine.

Un fructueux partenariat fut établi avec cette fondation pour faire appel à mécénat lors de deux chantiers de restauration concernant la chapelle Sainte Marie Madeleine de Nancroix et la chapelle des Vernettes.

Tout cela fut possible grâce à l'action déterminante de l'association des « Amis des Vernettes » qui, à travers ses multiples actions de promotion et d'animation sur le patrimoine religieux, lança deux souscriptions qui ont permis de collecter 133 000 € en faveur de la restauration de ces deux édifices. Ainsi deux importants projets furent menés à terme avec des

artisans et artistes talentueux, dans le respect des règles de l'art en la matière.

Nous justifions ainsi notre appartenance de commune classée vallée « d'Art et d'Histoire ».

Remerciements en soit fait à chacun et puisse à l'avenir concerner d'autres sites, en particulier celui du Palais de la mine et Rosuel.

Saluons la mobilisation des habitants (du Villaret, de Moulin et de Beupraz) en collaboration avec la commune, ses services et l'aide financière des Amis des Vernettes pour la préservation des chapelles.

Reste encore de nombreux édifices à sauvegarder dont la chapelle de la Chenarie, de Pracompuet et la cure de Peisey.



« Que cette mobilisation soit toujours aussi exemplaire. »

Le SIVOM Landry-Peisey en chiffres (exercice 2016)

Le Sivom Landry Peisey dispose d'un budget arrondi de 1 554 000 €.

Dépenses d'investissement: 251 700 €

- dont 105 287 € consacrés à la rénovation du collecteur d'eaux usées,
- 4355 € pour des aménagements de l'office du tourisme
- Et 142 000 € pour le remboursement d'emprunt sur le bassin d'orage principalement.

Recettes

Les recettes sont assurées par

- ADS à hauteur de 872 000 €,
- les communes 317 670 €,
- la dotation touristique d'état 115 786 €,
- FCTVA 52 069 €,
- Bus 9 980€
- et 186 103 € d'excédent antérieur.

Dépenses de fonctionnement: 1 133 300 €

- dont 560 000 € de subvention à l'office du tourisme,
- 18 250 € à nos champions,
- 60 000 € au ski Club,
- 40 000 € sur 2 ans pour le centre nordique Peisey Vallandry.
- 347 000 € pour les services de navettes dont 95 518 € de participation ADS
- 15 027 € en frais divers de gestion, assurances, études, secrétariat,
- 42 659 € de remboursement d'emprunt,
- 25 975 € pour réseau d'eau, bassin d'orage, égouts, petits matériels,
- 25 283 € de cotisations ANMSM et météo France.
- 42 660 € d'intérêts d'emprunt.

Les travaux vont se poursuivre sur le bassin d'orage et les réseaux d'eaux. Les dépenses concernant l'eau devraient à l'avenir être affectées au budget des communes conformément à leurs compétences.

Site Nordique

Les changements de l'hiver

- Le sens des pistes de ski de fond est inversé. D'une part pour faciliter l'accès au fond de la vallée aux débutants et d'autre part pour éviter les situations de sens inverse avec les skieurs alpins. Et c'est aussi une façon de découvrir le domaine différemment!

- Une nouvelle plaquette a été réalisée. Plus représentative du fond de la vallée, elle présente d'un côté le plan des pistes revisité et de l'autre le plan piétons et raquettes.

- Un nouveau membre dans l'équipe: Laure Baudin remplace Sophie Excoffier à l'accueil.

- Un tarif préférentiel pour les résidents permanents. Le matériel de ski de fond ne sera plus prêté mais accordé au tarif de 5 € la séance, 77 € pour la saison. Le forfait quant à lui fonctionne de la même façon : 9 € /jour, 7 €/1/2 journée ou 46 €/saison.

Développer le site nordique

A noter aussi qu'une étude menée par des étudiants du master Tourisme et valorisation des Territoires de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand est en cours pour trouver un nouveau mode de développement du site nordique, incluant le site classé de la mine d'argent.

Rencontre et tables rondes ont permis à la plupart d'entre vous de s'exprimer sur le sujet. Les propositions de ces étudiants vous seront présentées.

Randonnée - GR5

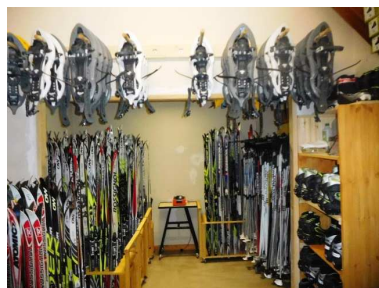
Cet été, le tracé du GR5 a été modifié pour permettre à ses utilisateurs d'éviter de cheminer le long de la route départementale entre Landry et Peisey. Les randonneurs sont désormais dirigés depuis Landry vers Le Martorey, le Biolley, Les Côtes et Le Villaret

Les randonneurs sont ensuite invités à traverser le village de Peisey via l'Eglise, ses commerces et services avant de rejoindre le tracé habituel du GR5 à Moulin.

En outre, ce nouveau tracé en dehors de la forêt permet de bénéficier de meilleurs points de vue.

Un début de saison sans neige mais pas sans travail....

Réaménagement du parc à skis



Peinture au Centre Nordique, à l'école et au Weski bar.



Mise en place de l'exposition sur la faune réalisée par les enfants de l'école les Petits Montagnards.

Ouverture de la chapelle des Vernettes jusqu'au 25/12.



Stationnement - Zones Bleues

Des zones bleues ont été mises en place cet automne à Peisey et à Plan Peisey. Elles permettront de fluidifier le stationnement à proximité des commerces et services.

Des disques de stationnement (nouveau modèle normalisé depuis 2012) sont à votre disposition en mairie et aux offices du tourisme de Peisey et de Peisey-Vallandry.



PROJET DE CENTRALE HYDROELECTRIQUE

Le 1er décembre 2016, le groupe GEG ENer a présenté les résultats des études menées sur l'année 2016 concernant les projets de centrale hydroélectrique sur les ruisseaux du Ponthurin et du Nant Benin.

Cette réunion a été réalisée en concertation avec les habitants de Peisey-Nancroix qui étaient conviés à participer au débat. Au cours de cette présentation, Messieurs MIRABEL (GEG) et ARSAC (PNV) ont présenté les aspects hydrologiques, les enjeux piscicoles et faunistiques et les

contraintes techniques des projets du Nant Bénin et du Ponthurin.

Ce même jour, une réunion similaire s'est déroulée avec les associations concernées par ces projets.

La Commune de Peisey-Nancroix avance ainsi vers une démarche en faveur du développement durable et des économies d'énergies.

En 2020, la France doit atteindre une part de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation globale !



PLU

Révision générale

Comme annoncé lors de la présentation en réunion publique du 2^{ème} trimestre 2016, cette année il y aura une nouvelle réunion publique pour vous tenir informé sur l'évolution de ce travail.

Révision du PLU-acte II

Le travail sur la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune a commencé il y a maintenant 8 mois.

Le premier travail a consisté à établir un diagnostic de la commune, il a concerné le tourisme, l'environnement, l'architecture, les chalets d'alpage, l'agriculture et les aspects socio-économiques.

C'est à partir de ces diagnostics que nous allons

pouvoir bâtir le projet de développement pour la commune sur les dix années à venir. Ce projet portera essentiellement sur une urbanisation contrôlée, un développement touristique maîtrisé en alliant évolution et maintien de la spécificité de notre territoire. Le PLU doit à la fois essayer de répondre aux besoins des habitants et tenir compte des prescriptions des organismes de l'état.

La troisième étape concernera la traduction de ce projet et la définition des caractéristiques des différentes zones de la commune. C'est lors de cette dernière étape que nous étudierons les différentes demandes formulées par les habitants de la commune. Les évolutions devront s'intégrer dans le projet de développement de la commune.

Un travail collaboratif vers une commune nouvelle

Dans la continuité des réflexions qui avaient déjà été amorcées au début du mandat, et après avoir eu les retours des audits financiers sur les deux communes, il a finalement été décidé suite à la réunion des deux conseils municipaux le 03 novembre dernier en mairie de Peisey que le travail de fusion devait reprendre. Ce travail progressif de mutualisation est désormais acté par délibération dans chacun des conseils municipaux et devra donner ses fruits à l'horizon 2019.

Cette date a été dictée par la nécessité de construire un véritable projet de territoire tout en laissant une année d'expérience avant les élections de 2020 et afin de ne pas laisser nos successeurs devant un projet que nous n'aurions pas éprouvé au préalable.

La mise en commun des compétences, des initiatives

et des ressources passe désormais par un travail progressif engagé par l'ensemble des acteurs de nos deux communes : les élus à travers leurs commissions respectives, les services administratifs et techniques et les associations et infrastructures existantes.

Une nouvelle délibération des deux communes viendra ensuite préciser le nom de la commune nouvelle, son siège ainsi que son organisation administrative.

La population sera régulièrement informée de l'évolution de ce projet de territoire, à travers nos différents médias.



Les autorisations d'urbanisme

L'obligation de déposer permis de construire ou déclaration préalable de travaux concernant les travaux des particuliers peut paraître à certaines personnes comme une contrainte supplémentaire ou comme inutile car les travaux concernent des personnes privées.



Pourtant, les travaux de construction d'extension ou de modification des habitats privés comme la construction de dépendances sont réglementés et doivent impérativement faire l'objet de demandes officielles (faute de quoi l'élaboration et la mise à jour du PLU n'ont plus de sens).

Réfléchir à son projet

Toute construction doit donc respecter les règles d'urbanisme et dès la création de 5m² de surface (ex. abris de jardin) une déclaration préalable est obligatoire ainsi que pour toute modification de façade et pour les changements de destination (ex. transformation d'une grange en logement).

Elaborer son dossier

Si le montage d'un dossier est plutôt simple, la nature et le contenu du dossier dépendent du type de travaux à réaliser, et le projet doit être extrêmement précis. C'est pourquoi il est vivement conseillé de prendre rendez-vous avec le service urbanisme de la mairie pour savoir si le projet est réalisable et sous quelles conditions.

Réaliser son projet

De même, la réalisation des travaux doit être conforme au projet déposé (permis de construire ou déclaration préalable) et autorisé, afin d'éviter tout désagrément lors du contrôle de conformité. Si une modification au permis autorisé est nécessaire, il est toujours possible de déposer un permis modificatif tant que les travaux ne sont pas achevés.

Le respect de ces règles est le garant du maintien d'une cohérence architecturale et de développement de la commune.

INFORMATION SUR LA TAXE FONCIERE



Sur votre dernier avis d'imposition de la taxe foncière, vous avez vu une nouvelle ligne d'imposition, de 0,254 % pour les propriétés bâties et de 0,992 % pour les propriétés non bâties, correspondant à l'adhésion de la Commune de Peisey Nancroix à l'Etablissement Public Foncier de la Savoie (EPFL 73) acté lors d'une délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2014.

Cet outil, grâce à des ressources propres et pérennes, permet aux collectivités locales de renforcer leur présence sur le marché foncier et d'anticiper les évolutions en cours. Notamment, la maîtrise foncière du domaine skiable par la Commune permettra, grâce à cet établissement public, de construire des projets touristiques cohérents sur le territoire. De la même façon, un travail de lotissements pour des logements permanents est à l'étude grâce aux services de l'Etablissement Public Foncier de la Savoie (EPFL 73).

Valorisation du patrimoine bâti

Villages et hameaux, tous les éléments d'architecture ancienne, vieux sentiers muletiers, murets, biefs, bachals, croix des chemins etc. Ce patrimoine diffus et majoritairement privé n'a pas moins d'importance que les autres : il fait le charme des promenades dans nos villages.

Les préoccupations le concernant sont reprises dans le PLU quand cela est possible.

Travaux réalisés par les services techniques de la commune

Avant/Après

Installation d'un escalier rue rapide pour l'accès à la bibliothèque



Réaménagement du sas d'accès au Weski bar



Remplacement du garde corps de l'escalier du Petit refuge des Vernettes



Création d'une dalle béton pour accueillir un chalet bois de stockage pour l'ESF et le ski club nordique



Installation d'un poteau incendie route de la Forge



Travaux réalisés par des entreprises extérieures

Travaux sur les réseaux à Moulin

Le génie civil est désormais terminé. Un revêtement de surface provisoire en bi-couche a été réalisé avant l'hiver et sera remplacé au printemps par un enrobé à chaud définitif. Les nouveaux réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) sont en service.

Concernant les réseaux secs (réseau électrique et téléphonique), la procédure de mise en service du nouveau réseau électrique enterrée devrait durer tout cet hiver et il faudra donc patienter jusqu'au printemps pour voir les nombreux fils aériens disparaître.

Une fois tous les câbles aériens déposés, les poteaux électriques seront enlevés et de nouveaux candélabres d'éclairage public style « Montmartre » à LED seront installés.

Le Marché de travaux

Titulaire du marché :

- Mauro SAS pour le génie civil
- Bouygues Energie et Services pour le câblage des réseaux secs

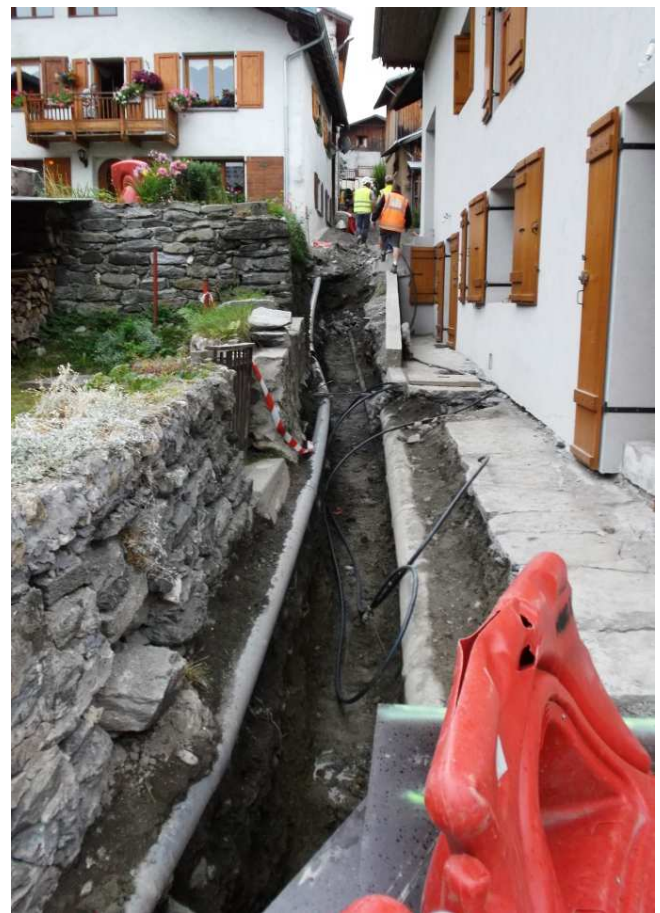
Montant total de la tranche :

- 717 337 € TTC pour le génie civil
- 64 433 € TTC pour le câblage

Subventions

Montant des subventions obtenues à ce jour :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Dotation de l'Etat) : 30 000 € pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 54 595 € pour le réseau d'eau potable
- Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie : 59 987 € pour l'enfouissement du réseau électrique
- Orange : 3 860 € pour l'enfouissement du réseau téléphonique



Chiffres clés

- Nouveau réseau d'eaux usées : 280 mètres
- Nouveau réseau d'eau potable : 390 mètres
- Nouveau réseau d'eaux pluviales : 350 mètres
- Réseau électrique enterré : 420 mètres
- Réseau téléphonique enterré : 612 mètres
- Réseau d'éclairage public : 310 mètres

Travaux



Réfection de toiture aux chalets de la Plagne

Coréalisation services techniques (charpente)
+ entreprise Toit des Bois 73 (Tavaillons)

Coût de l'opération : 14 693 € TTC

Subvention du Parc national de la Vanoise d'un montant de 4 100 €



Remplacement de l'abri poubelle des Lanches par un abri picnic

Coréalisation services techniques (terrassements, maçonnerie)
+ Alain Giachino (toiture lauzes)

Montant total de l'opération : 6 358 € TTC

Réfection de voirie à l'entrée de Plan Peisey



Titulaire : Colas (Marché à bon de commande)

Montant du marché : 39 956 € TTC

Compactage et finition de la plateforme de Champadret



Extension du parking et création d'une nouvelle zone de dépôt de déchets inertes

Titulaire : entreprise STR

Montant du marché : 29 424 € TTC

Nouvelle signalétique au site nordique



Renouvellement du réseau d'eau potable entre La Chenarie et le camping des Lanchettes

Titulaire du marché :
entreprise Marchiello

Montant du marché :
88 496 € TTC

Montant des subventions obtenues :
22 124 € (Agence de l'Eau)

Les chiffres clés du nouveau réseau d'eau potable :
250 ml d'adduction
et 217 ml de distribution

Travaux réceptionnés en juin 2016



Ci-contre: ancien réseau déposé

Nouveaux aménagements sur l'Aiguille Grive

L'Aiguille Grive (2732 mètres), par sa situation offre une vue imprenable à 360 degrés notamment sur les massifs de la Vanoise, du Mont Blanc et du Beaufortain.



En période estivale, depuis les Arcs 2000, le télécabine du Transarc facilite l'accès pédestre de ce sommet avec seulement 150 mètres de dénivelé.

Pendant l'été 2016, les communes de Bourg Saint Maurice, Landry et Peisey-Nancroix ont financé des travaux d'aménagements sur le secteur de l'Aiguille Grive. Les travaux ont consisté à reprendre l'intégralité du tracé du sentier et à réaménager le sommet avec la pose d'une nouvelle table d'orientation (l'ancienne avait été foudroyée). Du fait d'un terrain fragile à Gypse, le précédent sentier était devenu une ravine verticale rendant l'accès très difficile. La durabilité de ce nouveau sentier passera par un entretien annuel notamment des revers d'eau.

Les travaux ont été réalisés par l'Office National des Forêts pour un montant de 12 795 € HT et réceptionnés avec des représentants des trois communes le 27/09/2016.





La vie mouvementée du Parc national de la Vanoise

Un audit de médiation entre l'établissement public PNV et les collectivités, sous forme d'enquête numérique et d'entretiens, s'est tenu au cours de cet automne 2016.

L'audit a été mené auprès des élus, du conseil d'administration et des employés: 80 personnes consultées.

L'objectif était d'identifier une vingtaine de mesures consensuelles pour recommencer à travailler ensemble.

Le département de la Savoie s'est beaucoup investi dans cette démarche. A partir de ces éléments, en décembre un projet de feuille de route sous forme d'un protocole

d'intention a été élaboré par le comité de pilotage. Son nom : "**Bien vivre ensemble en Vanoise**"

Il était urgent de dépassionner le débat pour passer aux choses concrètes, de débrouiller ce qui relève de l'action du PNV de ce qui ne dépend pas de lui. De ce point de vue-là, la bonne volonté de tous n'est pas encore acquise : dans les 27 communes non-signataires de la Charte, une partie des élus campe toujours sur ses positions de boycott.

Une nouvelle directrice du PNV a été nommée : Eva Aliacar. Elle s'est attelée à mieux connaître le

territoire et ses habitants. Elle est déjà venue plusieurs fois à Peisey.

Les prochaines échéances : En avril 2018, les 27 communes non signataires de la Charte se verront à nouveau proposer un partenariat avec le PNV, sur la base d'une charte qui aura peut-être évolué mais pas sur l'essentiel. Elles pourront soit devenir partenaires soit de nouveau refuser.

A noter qu'une commission « PNV » a été mise en place dans le cadre des projets de commune nouvelle pour que Landry étudie sa position envers le Parc au travers de la commune nouvelle.



Les projets communs PNV – municipalité de Peisey-Nancroix

Les projets à l'étude

- continuer la mise en valeur et la protection des sites à Rosuel

- La gestion des flux été/hiver, parking, signalétique : aux abords de la porte du Parc.

- La mise en valeur par des sentiers thématiques et la protection des zones humides des Duches, de Pré-envers à Beau-praz : présentation en mai 2017 d'un projet de remise en état, de création de sentiers, notamment l'extension du sentier à mobilité douce. Ce travail s'effectue dans le cadre de la réactivation du plan « zones humides ».

- remettre en état le sentier GR5, de la porte du Parc au cœur de parc. Probablement aussi imaginer comment proposer un autre accès à la haute vallée. Aménagement du sentier des cascades.

- valoriser la marque « *Esprit Parc national* ». Vous avez été plusieurs établissements à postuler en 2016 pour l'obtention de cette marque.-

- contribuer à l'information sur le PNV via l'office de tourisme quand le bureau dédié est fermé (il n'est ouvert qu'en juillet-août).

- créer des sentiers thématiques patrimoniaux dans et aux abords des villages.

Les projets lancés

- la remise en état du sentier « lecture de paysage » au-dessus de la porte du Parc.

- la mise en place d'un parcours d'orientation avec 3 niveaux de difficulté entre le Pont-Baudin et Rosuel.

Appel à bonnes volontés

Les commissions de travail sur les différents projets sont ouvertes aux habitants qui le souhaitent. Certains d'entre vous participent déjà. Si vous souhaitez vous investir de façon constructive sur un des différents sujets listés ci-dessus, faites-vous connaître en mairie.

Avis aux botanistes amateurs et photographes : une cartographie des espèces remarquables, légalement protégées ou non, de la commune va être réalisée : les bonnes volontés sont les bienvenues.

Extinction de l'éclairage public

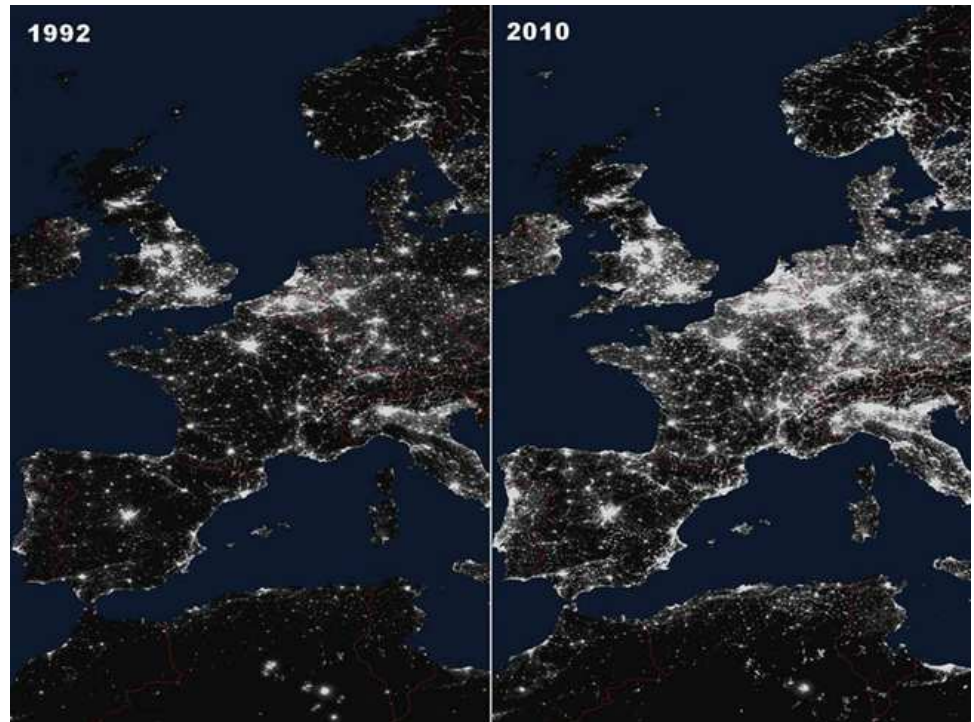
Depuis la nuit du vendredi 16 au samedi 17 décembre 2016, la commune a mis en place l'extinction nocturne de son éclairage public de minuit à 6h du matin. A quelques exceptions près : pendant la période hivernale et **pour** garantir le bon accueil des vacanciers quel que soit leur horaire d'arrivée, l'éclairage public de la station de Plan Peisey et de la Place Roscanvel de Peisey restera allumé les vendredi, samedi et dimanche soir.

L'objectif de cette mesure est double :

- Economique tout d'abord. Le montant total des factures d'électricité pour l'éclairage public s'élève à environ 15 000 € TTC par an. L'extinction de l'éclairage entre minuit et 6h du matin permettra une économie de 45 % sur cette facture, soit environ 6 750 € par an.

- Environnemental surtout. L'éclairage public toute la nuit participe à la fragmentation des habitats, perturbe le rythme de vie des espèces nocturnes et détruit des espèces (la lumière nocturne est un piège fatal pour la plupart des espèces d'insectes : c'est la deuxième cause d'extinction après les pesticides). Pour l'homme, la pollution lumineuse est également potentiellement dangereuse (dérèglement de nos cycles de sommeil).

D'un point de vue national, nous rejoignons ainsi les nombreuses communes pratiquant l'extinction



de l'éclairage public en pleine nuit. L'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne) en a recensé 8 000, mais toutes les communes ne sont pas forcément déclarées. L'association estime en réalité que 12 000 communes pratiquent cette extinction.

D'un point de vue sécurité, des études réalisées dans les lieux où l'extinction nocturne se pratique depuis plusieurs années montrent que les automobilistes roulent plus vite en présence d'éclairage public. Il y a en effet 30 % d'accidents en moins lorsque les routes ne sont pas éclairées. Nous noterons pour finir que 80 % des cambriolages ont lieu le jour et 15 % en présence d'éclairage public. Aucun étude n'a pu prouver que l'éclairage réduisait la criminalité : « On ne peut avoir qu'une

assurance très limitée qu'un éclairage renforcé prévienne la criminalité, en particulier parce que l'on ne sait pas si les délinquants utilisent la lumière à leur propre avantage. A défaut de meilleures théories qui précisent où et quand l'éclairage peut être efficace, et d'évaluations rigoureuses de la pertinence d'un éclairage, on ne peut scientifiquement évaluer l'apport de l'éclairage » (Extrait d'un rapport de l'Institut National de la Justice des Etats-Unis datant de 1997).

Nous espérons que cette mesure rentrera petit à petit dans nos mœurs et qu'elle réjouira astronomes amateurs, chouettes, pipistrelles, et autres animaux diurnes qui jusque-là fuyaient nos hameaux éclairés !

Les Projets en réflexion

Méthanisation

Le projet le plus important est celui du traitement des effluents agricoles.

L'écologie de la vallée, la qualité de vie des habitants et l'activité touristique étant très fortement impactés, les préoccupations du conseil municipal ont rejoint celles des agriculteurs de Peisey-Nancroix qui sont conscients du problème et recherchent une solution pérenne.

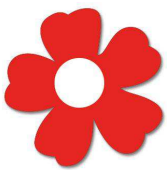
Un cabinet d'étude a déjà présenté un document assez avancé et proposé une étude pour la méthanisation des effluents (extraction d'un gaz avec lequel on peut produire de l'électricité et/ou de la chaleur).

Plusieurs rencontres et visites d'unités de méthanisation ont déjà eu lieu. Le conseil municipal a voté la continuation de cette étude.

Les principales difficultés sont les suivantes :

- l'irrégularité de la production d'effluents (surtout l'hiver) et donc la question du stockage);
- la localisation de l'unité de production: l'équilibre financier dépendra beaucoup des distances sur lesquelles les effluents, puis le reliquat, seront à transporter.
- l'utilisation du méthane.

Ce projet, s'il trouve une issue positive, serait précurseur pour toute la Vanoise: il existe des unités de méthanisation mais pas en montagne. Le PNV s'investit très concrètement, soutenant les démarches de la mairie, et interpellant les diverses administrations impliquées.



la propreté, le rangement...

Postuler à la seconde fleur n'a pas de sens si l'on ne « s'attaque » pas aux dépôts de vieilleries et de

Une nouvelle organisation du service postal

Dans le cadre de la restriction budgétaire engagée par l'Etat, La Poste nous a informé qu'elle envisage de réduire la durée d'ouverture du bureau de Peisey: 2 jours par semaine uniquement au lieu des 5 jours actuels, de 8h30 à 11h30.



Pour la continuité du service public, une commission municipale travaille actuellement sur les différentes options de maintien du service à minima dans la commune, notamment en terme de personnel et de locaux et plus globalement en terme de coût.

Après étude des différentes options, la commission informera la population qui sera ainsi impliquée dans les scénarios envisagés.

La cure et l'église

Comme en 2015 et 2016, la commune cherche une vocation à ce bâtiment remarquable qui se dégrade chaque année. En attendant, le presbytère va être vidé des objets de valeur qu'il peut encore contenir.

Tout ce que la paroisse souhaite garder sera mis à l'abri au sec dans d'autres réserves.

Pour le reste, la municipalité proposera



sans doute une journée conviviale dans ces vieux murs chargés d'histoire.

L'illumination du clocher et la réfection des marches d'escalier de l'église sont au programme.

En route pour la 2ème fleur

matériaux aux abords des villages, voir en pleine nature, comme près des maisons.

La plupart d'entre nous avons encore de sérieux efforts à faire : reliquats de chantiers, containers, engins non réparables, remises bondées prêtes à tomber, tas de bois pliés dans des bâches plastiques, stocks de vieilles tôles, de gravats, talus malpropres... Provisoire qui dure souvent...des décennies ! Chaque année on note des améliorations mais le chemin est encore long.

CCAS

Semaine Bleue—Jardin'âge

Via le Club des Monts d'Argent, deux ateliers de la semaine bleue, au mois d'octobre, se sont déroulés à Peisey:

- La création d'un hôtel des insectes pour favoriser les espèces d'insectes auxiliaires, précieux alliés pour lutter contre les parasites des plantes. Installé sur la placette devant l'Office de Tourisme du village, il sert d'aire d'accueil, et de repos à ces petites bêtes indispensables à l'équilibre de notre écosystème.
- Une sortie botanique en fond de vallée, à la découverte des plantes comestibles. 20 personnes se sont retrouvées, autour d'Henry Flandin par une belle après midi, terminée par un goûter partagé au Campette.

Pour le repas de la fin de la Semaine Bleue à Landry, organisé par le Club des Monts d'Argent cette année, il a fallu racheter des légumes pour pouvoir servir la soupe. En effet, le jardin d'antan présenté dans le dernier numéro de l'Echo a donné une récolte peu fructueuse mais il aura eu le mérite d'exister. Un grand merci à Franck, notre « sauveur » dont la soupe a été largement plébiscitée!

Le CCAS remercie toutes les personnes qui ont apporté leur aide et contribué à la réussite de ces manifestations.

Repas des Aînés

Sur le thème « journée d'automne », le repas offert par le CCAS s'est déroulé le dimanche 21 novembre dans une ambiance toujours festive.

Les enfants de la maternelle aidés de Maryvonne, ont contribué à la décoration de la salle, une manière pour eux de participer à la fête des grands-parents.



Noël

Les résidents de Peisey de plus de 80 ans se sont vu offrir des ballotins de chocolat, distribués par les membres du CCAS qui n'ont pas oublié nos aînés en maison de retraite.



Les Vernettes

Un règlement pour le petit refuge



Le 26 décembre a été voté en conseil municipal un règlement intérieur pour l'hébergement dans le dit « petit refuge » des Vernettes: hébergement à titre gratuit à la condition de tenir le sanctuaire ouvert de 10 h à 16 h du lundi au samedi et de 13h à 17 h le dimanche.

La paroisse de Bourg-Saint-Maurice a trouvé des bénévoles jusqu'en février. Toute personne intéressée par un bénévolat de ce type peut prendre contact avec la mairie.

Ce règlement n'est qu'un premier pas dans une démarche plus vaste de soutien à l'accueil sur un site très cher aux Peiserots, de dimension reconnue, au point qu'on peut parler d'un fleuron de la spiritualité et du tourisme en Tarentaise. En ce début d'hiver sans neige, des centaines de personnes s'y sont rendues chaque jour.

Poursuivre la mise en valeur du site

Plusieurs axes de travail sont définis pour le site des Vernettes :

- continuer le défrichage des abords des chapelles pour que le feu ne menace plus et que le paysage retrouve son statut d'alpage.
- améliorer l'accès, le parking, la signalétique. La partie aval de la route a été arrangée. En partie amont, la tranquillité du site va être confortée.
- sécuriser et régler le séjour des personnes dans l'hostellerie des Vernettes : commission de sécurité, travaux, réflexion sur la vocation de cet espace d'accueil distinct du sanctuaire.
- sécuriser et régler les visites culturelles et les concerts dans le sanctuaire, en lien avec la Paroisse (maintenant celle de Haute-Tarentaise) affectataire exclusif du sanctuaire.

Divagation des chiens



Plusieurs chiens errent sans maître dans les rues du village. Cette situation peut représenter un trouble à la tranquillité des habitants et une menace pour leur sécurité. Les propriétaires peuvent voir leur responsabilité engagée en cas de dommages sur des personnes ou des animaux.

L'ASVP est habilité à relever, à l'encontre des propriétaires d'animaux en état de divagation, une amende ainsi qu'à demander la mise en fourrière de l'animal à la SPA de Chambéry. Les frais qui s'élèvent jusqu'à 250€ peuvent être répercutés sur les propriétaires qui devront récupérer l'animal à Chambéry. Là bas, les animaux sont gardés 8 jours avant d'être considérés comme abandonnés et d'être mis à la disposition du gestionnaire de la SPA.

A Peisey le problème n'est pas seulement à l'intérieur des villages mais aussi à leurs abords, voir beaucoup plus loin: des dizaines de chevreuils, cervidés, lièvres tués chaque hiver. Sur ces excès les gardes du PNV sont habilités à intervenir et verbaliser, voir abattre les chiens.

Il neige? 2 gestes à retenir!



1-déneiger et saler la voie publique qui longe son habitation/commerce sur toute la longueur des façades.

2-stocker chez soi et non sur la voie publique la neige évacuée de son terrain privé.

Dans le 1er cas, la commune tolère l'utilisation du sel public stocké dans les bacs jaune.

Dans le 2nd cas, l'utilisation du sel public est prohibé et une attention particulière sera portée au respect du stockage de la neige, notamment aux dépôts de neige sur la voie publique après le passage du chasse neige.

Demandes de carte d'identité: ça déménage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avant la fin du 1er trimestre 2017, la procédure de demande de carte d'identité (CNI) va être alignée sur celle des passeports. Elle impliquera donc le relevé numérique des empreintes digitales à l'aide d'un appareil dont ne dispose pas la mairie de Peisey-Nancroix. Les demandes de CNI se feront donc prochainement à la mairie de Bourg-st Maurice.

Pas de panique ni de précipitation

Cette mesure ne doit pas vous inciter à faire renouveler votre CNI avant sa date de fin de validité. En effet, avec l'allongement automatique de durée de validité des CNI, toutes les cartes délivrées entre le 02.01.2004 et le 31.12.2013 à des personnes majeures sont valables 15 ans au lieu de 10, soit jusqu'en 2028 pour les dernières établies.

Les mineurs ne sont pas concernés, leur CNI reste valable 10 ans seulement.

Le renouvellement des cartes nationales d'identité facialement périmées - ou en voie de l'être - est autorisé dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage (liste en mairie) et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.

La preuve de ce voyage pourra être apportée par des moyens tels que titres de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur.

Services de proximité

Mairie

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et le mercredi de 13h30 à 17h

Bibliothèque La Récréation

lundi, mercredi, samedi de 9h30 à 11h30,
vendredi de 16h45 à 18h30

Musée

du lundi au jeudi 15h-18h

La Poste du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30

Office de Tourisme:

du lundi au vendredi 9h-13h et 14h30-18h30
samedi et dimanche 10h-13h et 15h-19h

Centrale de Réservation et accueil de Peisey: 7j/7 9h-12h
et 14h30-18h30

Cabinet Médical de Plan Peisey: 7j/7 sans RDV
de 9h30 à 12h et de 16h à 19h

Déchetterie du Pratz:

du lundi au vendredi 13h30-17h30